

N° CP 7<sup>e</sup>/28-06  
Séance du 13 JUL. 2006

### **FONDS D'ACTION CULTURELLE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 5004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU la délibération n° 2006/I-7è/05 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général


### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

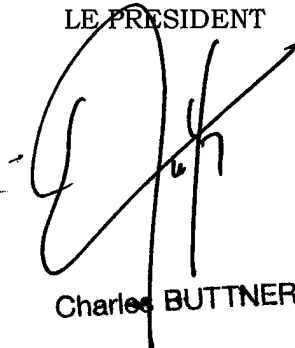
- ❖ Accorde, dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle et du Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales des subventions pour un montant total de 149 000 € aux associations et communes, citées dans les tableaux (annexe 1 au rapport) ;
- ❖ Prend acte des informations relatives aux Comités de Suivi des Tréteaux de Haute-Alsace à Mulhouse, de Pandora la Compagnie à Colmar, du CREA à Kingersheim, du Théâtre de la Coupole à Saint-Louis et du Relais Culturel "La Passerelle" à Rixheim (annexe 2 au rapport) ;
- ❖ Valide la convention de partenariat et de financement de 2006 à 2008 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Huningue portant sur le développement du secteur culturel du Triangle et autorise le Président à la signer (annexe 3 au rapport).

❖ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département :

- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 61671 (D 022) concernant le soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 21 000 €
- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 16926 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 103 700 €
- Fonction 311, nature 65734, enveloppe 11365 (D 021) concernant le soutien aux Expressions Artistiques pour un montant de 22 500 €
- Fonction 311, chapitre 6574, enveloppe 61676 (D 024) concernant le Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales pour un montant de 1 200 €
- Fonction 311, chapitre 65734, enveloppe 61675 (D 024) concernant le Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales pour un montant de 600 €.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ... 1. 8. JUIL. ... 2006  
Publication ... 2. 1. JUIL. ... 2006 ...  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

 Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 JUIL. 2006